

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE DE FIANARANTSOA
ECOLE NORMALE SUPERIEURE

ARRETE N° 242/ 2023 / UF/PR.

Portant ouverture et organisation du concours
d'entrée en Première Année de Licence de la
Formation Initiale en vue de l'obtention du diplôme
de Licence d'Aptitude Pédagogique de l'Ecole
Normale (LAPEN), au titre de l'année Universitaire
2023-2024

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE FIANARANTSOA

Vu La Constitution ;

Vu La Loi N°2004-04 du 26 Juillet 2004, modifiée par la Loi N° 2008-011 du 17 Juillet 2008,
portant orientation générale du système d'éducation, et de formation à Madagascar ;

Vu l'Ordonnance N° 92-030 du 17 Juillet 1992 portant création des Universités

Vu le décret N° 2002-565 du 04 Juillet 2022 modifié par les décrets n°2010-129 du 11 mars 2010,
n°2012-688 du 10 juillet 2012, n° 2015-1510 du 09 novembre 2015 et 2022-279 du 02 mars 2022,
fixant l'organisation et le fonctionnement des Universités et des Etablissements d'Enseignement
Supérieur ;

Vu le Décret N°93-394 du 20 Juillet 1993 portant création des Ecoles Normales Supérieures ;

Vu le Décret N°2022-0563 du 20 Avril 2022 portant nomination des Présidents des Universités ;

Vu le Décret N°2022-785 du 25 Mai portant nomination des Responsables des Domaines, (Doyens
de Faculté, Directeurs d' Ecole et /ou Institut) à l'Université de Fianarantsoa ;

Vu l'Arrêté N° 28.883/2012-MESUPRES du 31 Octobre 2012, portant habilitation des offres de
formation dispensées par l'Ecole Normale Supérieure de Fianarantsoa dans le domaine des

« Sciences et Technologies »

Sur proposition du Directeur de l'Ecole Normale Supérieure

A R R E T E

Article-1 : Il est ouvert, au titre de l'année universitaire **2023-2024** à l'Ecole Normale Supérieure de
l'Université de Fianarantsoa, un concours d'entrée en Première Année de Licence de la Formation
Initiale pour l'obtention du diplôme de Licence d'Aptitude Pédagogique de l'Ecole Normale(LAPEN)
dans les mentions ci-après :

-Mathématiques

-Physiques-Chimie

Article-2 : Le concours comprend des épreuves écrites et orales

-Les épreuves écrites auront lieu les **12 et 13 Octobre 2023**,

-Les épreuves orales s'effectueront le, **09 et 10 Novembre 2023** (Entretien sur les
connaissances générales et Scientifiques)

Article-3 : Le nombre de Places mises au concours est fixé à **DEUX-CENT(200) Unités**.

Article-4 : Pour se présenter au concours, le (la) candidat(e) doit être titulaire du **Baccalauréat** série
« C » ou « D » ou **Technique du Génie Civil** ou **Technique Industriel** ; être âgé de **25 ans au plus**,
pour les candidats non fonctionnaires, et **40 ans au plus** au **31 Décembre 2023**, pour les candidats
fonctionnaires.



Article-5: Le Registre d'inscription est ouvert du **Lundi 31 Juillet 2023 à 8 heures** au **Vendredi 29 Septembre 2023 à 12 heures**, auprès de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Fianarantsoa, Service de la Scolarité.

Les dossiers de candidature seront envoyés par voie postale à l'adresse suivante :
Monsieur Le Directeur de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Fianarantsoa, BP. 1264 - Fianarantsoa -301-

Les dossiers transmis tardivement ne seront pas pris en considération. Le cachet de la poste faisant foi.

Article-6: Le Dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande d'inscription sur papier libre mentionnant le Centre où le (la) candidat(e) subira les deux groupes d'épreuves (écrites et orales) ;
- Un Curriculum Vitae.
- Un Bulletin de Naissance ou Fiche individuelle d'Etat Civil ;
- Une Copie certifiée conforme du diplôme ou pièce justificative des titres exigés ;
- Trois enveloppes timbrées (Petit Format) à l'adresse du (de la) candidat (e)
- Un Bulletin de versement de droit d'inscription au concours, versé au compte bancaire de l'Ecole Normale Supérieure de Fianarantsoa N°129 40 99 0007- BOA, Agence de Fianarantsoa, dont le montant est fixé comme suit :

- **CINQUANTE MILLE ARIARY (Ar 50 000)** pour les candidats nationaux,
- **CENT MILLE ARIARY (Ar 100 000)** pour les candidats étrangers.

Article-7: Pour le (la) candidat(e) fonctionnaire, la demande d'inscription doit être obligatoirement revêtue de l'**AVIS FAVORABLE** de l'Administration dont il (elle) dépend.

Article 8 : Les candidats seront admis par ordre de mérite. Parmi les admis, le nombre des candidats fonctionnaires pris en charge par des organismes ou des candidats étrangers ne peut excéder cinq (05) par Mention.

Article-9: Les épreuves du concours figurent dans le programme en vigueur des classes Terminales de l'Enseignement Secondaire.

Article-10: Le concours comportera deux groupes d'épreuves :

EPREUVES ECRITES :

- a) Première journée : Jeudi 12 Octobre 2023
 - Matinée : Mathématiques (coef 4)
 - Après-midi : Connaissances Générales (coef 2)
- b) Deuxième journée : Vendredi 13 Octobre 2023
 - Matinée : Physique-Chimie (coef 4)

EPREUVES ORALES :

- Jeudi 09 Novembre 2023
- Vendredi 10 Novembre 2023

- b) Troisième journée : Entretien sur les connaissances générales et scientifiques.

Article-11: les deux groupes d'épreuves auront lieu aux Centres suivants: **FIANARANTSOA - ANTANANARIVO - MAHAJANGA - TOAMASINA - TOLIARA-**

Article-12: Les membres de Jury sont désignés par Décision du Directeur de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Fianarantsoa.

Article-13: L'admission sera prononcée par Décision du Président de l'Université de Fianarantsoa, sur proposition du Jury spécialement constitué à cet effet.

L'admission à l'Ecole Normale Supérieure n'implique pas automatiquement l'obtention d'une chambre à la cité Universitaire ou d'une bourse d'étude.

Article-14: Le Directeur de l'Ecole Normale Supérieure est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

